

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion des dotations et des compétences 19 avenue du Maine 75349 PARIS 07 SP 0149554955

Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération BASE Note de mobilité
DGER/SDEDC/2018-42
18/01/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/02/2018 Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie:

DGER/SDEDC/2017-1013 du 20/12/2017 : Appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4).

Nombre d'annexes : 0

Objet : additif à la note de service DGER/SDEDC 2017-1013 relative à l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF SRFD et SFD EPLEFPA et EPN

Résumé: la présente note a pour objet de compléter la liste des postes proposés dans le cadre de l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4) issue de la note de service n°2017-1013 du 19 décembre 2017.

Textes de référence : décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note a pour objet de compléter la liste des postes proposés dans l'appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4) issue de la note de service n°2017-1013 du 19 décembre 2017.

Ainsi, la liste des postes vacants (V) et susceptibles d'être vacants (SV) au titre de la rentrée scolaire 2018 est complétée comme suit :

Annexe A - secteur Direction d'EPL:

Directeur d'EPLEFPA (D1):

- Grand-Est, EPL Charleville Mézières (08), C001, SV
- Grand-Est, EPL de Rethel (08), C002, SV
- Provence-Alpes-Côte-D'azur, EPL d'Antibes (06), C003, SV

Pour le ministre, et par délégation, Le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences Pour le ministre, et par délégation, La sous-directrice de la gestion des carrières et des rémunérations

Jean-Luc TRONCO

Noémie LE QUELLENEC